

ANNEXE 7

**sECONDE gt**

**SECTION BINATIONALE RENTREE 2020**

Dossier de candidature à transmettre par le collège au lycée demandé pour le lundi 25 mai 2020.

**Section binationale Abibac (franco-allemand**)

14 Lycée S. Allende - Hérouville Saint clair

76 Lycée G. Flaubert - Rouen

**Section binationale Bachibac (franco-espagnol)**

14 Lycée Ch. de Gaulle - Caen

76 Lycée Val de Seine – Grand Quevilly

**Section binationale Esabac (franco-italien)**

14 Lycée A. Fresnel - Caen

Ce dossier doit comporter les documents suivants, classés dans une pochette :

1. La fiche « candidature à l’entrée en seconde GT Abibac, Bachibac, Esabac » comportant :

• l'avis du professeur de la langue fondé sur le niveau de compétences linguistiques écrites et orales ainsi que sur la motivation de l’élève dans la langue vivante (cf. document «  cadre européen commun de référence » : <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5>)

• l'avis du professeur principal,

• l'expérience de la pratique de la langue que peut avoir l'élève (séjours ou stages dans un pays où la langue concernée est pratiquée, échanges organisés ou non, élève bilingue pour raisons familiales...),

2. Les bulletins scolaires de 4e et de 3e *(deux trimestres ou un semestre).*

3. Autres documents permettant de renseigner la commission sur la demande de l’élève.

**Procédure :**

Le proviseur du lycée d'accueil réunit une commission pour examiner les candidatures. Cette commission peut demander un entretien complémentaire, uniquement dans le cas d’élèves bilingues n'ayant pas suivi l'enseignement linguistique correspondant au collège conformément à la note de service n° 2011-034 du 22-2-2011.

Le proviseur du lycée d'accueil établit une liste ordonnée des élèves retenus (liste principale et liste supplémentaire) en fonction de leurs compétences linguistiques et de leur motivation. Il adresse cette liste à l’IA-DASEN (service de la DSDEN en charge de l’affectation des élèves).

Le lycée de la section demandée informe les établissements d’origine des candidatures retenues ou non. Les familles des élèves présélectionnés confirment leur candidature lors de la procédure académique Affelnet-Lycée.

L’affectation définitive sera prononcée par le Directeur des Services Départementaux de l’Éducation nationale et connue lors de la publication des résultats de l’affectation le 30 juin 2020.



**candidature À l’entrÉe en seconde gt  
SECTION ABIBAC, BACHIBAC, ESABAC**

**A renseigner par l’établissement d’origine**

**Nom et commune de l’établissement d’origine :** ………………………………………….………………

**Nom de l'élève :** ……………………………………………….. **Prénom :** ……………………………………

**Classe : …………………………………… Date de naissance** : …………………………………………….

**Responsables légaux :**

Téléphones : ……………………………………………………………………………………………………….

Adresses mails : …………………………………………………………………………………………………

**A renseigner par l’équipe pédagogique de l’établissement d’origine**

**Avis motivé du professeur de la langue vivante concernée** sur les compétences écrites et orales et l’intérêt manifesté en classe par le candidat

**Avis motivé du professeur principal**

**A renseigner par l’élève**

**Expérience de la pratique de la langue** que peut avoir l’élève (séjours ou stages dans un pays où la langue concernée est pratiquée, échanges organisés ou non, élève bilingue pour raisons familiales …)